

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DU 01.07.2009**

**PRÉSENTS :**

Mesdames MEYRAT (pouvoir de Mme LAPEYRE), MAHAIE, PERTHUIS, MESSI, JOURNE-LHÉRISSON (pouvoir de M. FAUVE), ARTESE, VOLCENO, LASSORT, LABADIE, RYCKWAERT, LAGOUARDE.

Messieurs DEZALOS, ROUX.

Mme GREGOIRE.

**EXCUSÉS :**

Mme PÉRINET, M. KHERCHACHE

**1) Mise à jour du tableau des effectifs de la M.A.R.P.A.**

Le poste de Directrice de la MARPA est actuellement assuré par un agent dont le contrat de droit privé expire au 30 juin 2009. Afin d'assurer la continuité de ce service, il convient de créer un poste d'agent social 2<sup>nde</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009.

Les crédits figurent au budget 2009.

Adopté à l'unanimité.

**2) Autoévaluation de la qualité interne de la MARPA.**

Vu la loi du 2 janvier 2002 portant rénovation de l'action sanitaire et sociale, il est nécessaire de procéder à l'évaluation de la qualité des activités et des prestations délivrées par les établissements sociaux. Cette autoévaluation doit être réalisée tous les 5 ans. Elle a pour mission de promouvoir les conditions d'une relation de qualité à l'usager ainsi que l'amélioration des activités et de la qualité des prestations.

La MARPA de Boé a réalisé son évaluation interne.

Un comité qualité, composé de :

- Pilote : la directrice de la MARPA.
- 2 représentants des élus et membres du CCAS.
- Du directeur du CCAS.
- 4 représentants de résidents.
- 2 représentants des familles.
- 2 représentants de la MSA.
- 1 représentant du personnel.

Ce comité s'est réuni à plusieurs reprises jusqu'à la validation de grille d'autoévaluation en septembre 2008 soit au total 234 questions.

Deux réunions de travail avec les services de la MSA ont eu lieu depuis pour finaliser le bilan.

Présentation de ce rapport d'évaluation interne de la MARPA Gilbert Cassagne de Boé aux membres du Conseil d'Administration.

95 % de critères favorable.

### **3) Questions diverses.**

#### **PLAN CANICULE :**

Insertion d'un communiqué dans la presse, le billet du mois ainsi que sur le panneau déroulant pour informer les personnes âgées de 65 ans et plus de faire partie d'un dispositif : s'inscrire sur une liste nominative susceptible d'être utilisée en cas d'évènements météorologiques graves auprès du CCAS.

Suite aux fortes chaleurs de ces derniers jours une liste des personnes les plus âgées et les plus isolées a été établie et confiée à l'ASSAD de Boé.

#### **SORTIE D'ÉTÉ :**

Chaque année le C.C.A.S. de Boé organise une journée d'évasion pour les enfants, âgés de 6 à 12 ans, des familles suivies par le service.

Il propose un parcours acrobatique forestier à Cap CAUDEROUE à Barbaste le lundi 24 août avec pique-nique et goûters.

- Parcours forestier + course d'orientation ou tir à l'arc ou canoë : 19 € par personne
- Coût du voyage en bus : 270 €

La séance est levée à 19 H 30.

La Directrice Générale Adjointe du C.C.A.S.,

Muriel GREGOIRE.